

En exécution de l'arrêté ministériel du 29 octobre 1853, traçant les règles spéciales au concours à ouvrir dans le service colonial,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

ART. 1^{er}. Le concours pour l'admission au grade d'aide-commissaire de la marine aura lieu à Papeete, le 30 mai prochain, à huit heures du matin et les jours suivants.

ART. 2. Sont nommés membres de la commission chargée, sous notre présidence, de procéder à l'examen des candidats :

MM. L'Ordonnateur,
L'Officier chef du service de l'artillerie,
Le Juge de paix.

ART. 3. La liste d'inscription sera close au secrétariat de l'Ordonnateur, le 26 mai, à cinq heures du soir.

ART. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution des présentes dispositions.

Papeete, le 26 avril 1866.

Signé : C^{te} DE LA RONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur,
Signé : T. NESTY.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 67. — Par décret impérial en date du 14 décembre 1865, M. Trézé, garde de 2^e classe du génie, employé à Tahiti, a été promu au grade de garde de 1^{re} classe.

N^o 68. — Par décret Impérial en date du 22 décembre 1865 :

MM. LAURENCIN, lieutenant à la 35^e compagnie du 2^e régiment d'infanterie de marine à Tahiti, a été nommé à un emploi de capitaine pour servir à la 28^e compagnie dudit régiment à Brest;

DE LESPINEY, sous-lieutenant à la 26^e compagnie à Tahiti, a été nommé à un emploi de lieutenant à la 35^e compagnie à Tahiti, en remplacement de M. Laurencin;

KRIEGER, sous-lieutenant à la 18^e compagnie à la Nouvelle Calédonie, a été nommé à un emploi de lieutenant à la 26^e compagnie à Tahiti (cet officier attendra à Brest le retour de Tahiti de la 26^e compagnie);

ZIMMERMANN, adjudant sous-officier au 1^{er} régiment à Cherbourg, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant à la 26^e compagnie du 2^e régiment à Tahiti, en remplacement de M. de Lespiney. (Cet officier attendra à Brest le retour de Tahiti de la 26^e compagnie.)